



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 239 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) n'est pas en mesure d'accomplir son principal mandat qui consiste à assurer la protection du public dans toutes les transactions immobilières au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'OACIQ est un organisme à but non lucratif mandaté par le ministère des Finances pour réglementer et appliquer de façon adéquate la Loi sur le courtage immobilier;

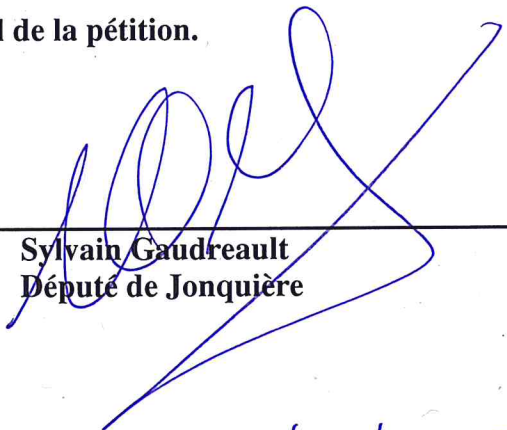
CONSIDÉRANT QUE L'OACIQ accepte que des courtiers immobiliers recommandent aux futurs acheteurs des inspecteurs en bâtiment qui réalisent des inspections préachat ne satisfaisant pas nécessairement aux règles de l'art en ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel de l'OACIQ ne permet pas d'octroyer des sanctions adaptées aux préjudices encourus par les consommateurs lors d'une mauvaise représentation d'un courtier immobilier et ne permet pas d'empêcher d'éventuelles récidives de la part du courtier fautif alors que la vente et l'achat d'une propriété constituent, pour la plupart des gens, la transaction la plus importante de leur vie;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec l'abolition de l'OACIQ. Par le fait même, nous demandons que la Loi sur le courtage immobilier soit modifiée, que le mandat de l'OACIQ soit octroyé à une autre organisation et que des mesures soient mises en place pour dédommager les personnes ayant été lésées par un courtier immobilier.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Sylvain Gaudreault
Député de Jonquière

24-04-2017

Date de signature de l'extrait